

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 14 mai 2009
à la Salle de spectacles**

9ème séance 2008-2009

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 9^{ème} séance – 14 mai 2009

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la Secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 61 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 12 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

| | |
|----------------------|------------------------|
| Abderhalden Matthias | Andrade Tamara |
| Berthoud Jacques | Bianchi Rojo Marinella |
| Brun Michel | Cler Karine |
| Divorne Nicole | Gauthier Reymond |
| Martinelli Gildo | Mermoud Sylvia |
| Ozcan Cemal | Reymond Catheline |

Absents: 5 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Barraudy Pascal, Dinc Hasan, Ghassem Ali, Philippe Antoine, Von Gunten André

Deux conseillers seront assermentés.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Au point 18 "motions, postulats, interpellations" le Bureau a reçu les objets suivants:

- Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet intitulée: "Contexte Silo – Signalement et parking".
- Interpellation Laurent Desarzens sur la mise à l'enquête concernant la construction d'un parking av. Baumettes 23.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2009.
3. Démission; assermentations.

4. Modifications éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité:
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée "Nos passages piétons : sont-ils vraiment sûrs ?".
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Waeber et consorts relative au chauffage à distance à Renens.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la CARIC.
9. Communications éventuelles de la CUAT.
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.
11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2009-2010.
 - a) du Président
 - b) du 1er vice-président
 - c) du 2ème vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants.
12. Développement du postulat de la commission d'urbanisme sur les supports des moyens de communication. (cf. annexe)
13. Développement du postulat de Mme Line Rouyet pour une journée participative pour les jeunes de Renens.
14. Développement du postulat de M. Daniel Rohrbach, intitulé "Prendre avec".
15. Développement du postulat de M. Jean-Marc Reymond, intitulé "Qui va payer les égarements des CFF?"
16. Développement de la motion de M. Roland Divorne, intitulée "Pour plus de sécurité à la gare de Renens".
17. Préavis No 72-2009 – Autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers – Demande supplémentaire de Fr. 7 millions.
Rapport de la commission des finances.
18. Motions, postulats, interpellations.
19. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2009.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal, qui n'est pas utilisée. Il est adopté à l'unanimité.

3. Démission; assermentations.

Le Président rappelle que Mme Anne Holenweg (PSR) avait présenté sa démission lors du dernier conseil. Le bureau a reçu la démission de Mme Katia Da Silva (PSR). Le Parti socialiste a épuisé sa liste des viennent-ensuite. Il a donc fait une liste complémentaire et présente Mme Victoria Ravaioli et M. Oumar Niang.

Le Président procède à l'assermentation de ces deux conseillers, conformément aux articles 6 et 8 du règlement du Conseil.

4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition de commissions permanentes.

Pas de modifications.

5. Communications de la Présidence.

Première communication: Le président rappelle les deux votations fédérales et l'élection communale.

Deuxième communication: Envoi des documents du Conseil sur papier ou par électronique: Après discussion avec l'administration, qui fait le travail, on a constaté qu'il s'agissait de toutes sortes de documents, de toutes les formes, de toutes les couleurs et de toutes les fonctions. Il propose de commencer par une première solution, qui pourra être affinée par les présidents suivants. Les craintes de l'administration étaient de recevoir des demandes, après l'envoi de l'enveloppe du Conseil, concernant l'envoi de certains documents quand même sur papier, de besoins exprimés trop "à la carte" ou exprimés en urgence (p.ex. parce qu'une imprimante a lâché). Il faut éviter qu'au cours d'un Conseil, un Conseiller conteste un vote parce qu'il n'aurait pas reçu les documents. Chaque conseiller recevra un formulaire à signer, avec trois options:

- Je reste intégralement au papier.
- Je reste au papier, sauf pour le procès-verbal, que je désire recevoir par électronique.
- Le "beaucoup d'électronique", s'appliquant à l'enveloppe du Conseil avec l'ordre du jour (car on sait quand elle vient, donc on peut vérifier si on a reçu les documents, surveiller si on a manqué quelque chose), et éventuellement pour un PV qui serait envoyé en dehors de l'ordre du jour. Même pour l'enveloppe de l'ordre du jour, il n'y aura pas tout par électronique, car il y a des documents que l'administration n'a

pas forcément sous forme de fichier. Il y aura donc encore des enveloppes, mais elles n'auront pas forcément le format habituel.

Les Conseillers s'engageront à ne pas demander des choses au dernier moment et à se débrouiller avec des collègues en cas de pépin électronique. Les engagements pris pourront être révoqués 20 jours avant un conseil.

Cette manière prudente de faire nous amènera à n'avoir pas trop d'incidents, et par la suite, on pourra ajuster.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Communications de la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, apporte les salutations de la Municipalité n'annonce pas de nouvelle communication, mais un complément d'information. Sous le chapitre "Enquêtes publiques", la Municipalité annonçait l'aménagement du bâtiment Longemalle 1 (anciennement Kodak) qui va accueillir des services de l'Etat et de la Confédération. Le Canton va présenter devant le Grand Conseil un crédit de 14 millions pour aménager ce bâtiment qui, dans le cadre de la réforme de la procédure pénale, devrait accueillir le futur ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte, l'Office du juge d'application des peines, une antenne de la police cantonale, ainsi que des locaux du ministère public de la Confédération, de la police judiciaire fédérale, de l'ordre judiciaire vaudoise et de l'administration cantonale vaudoise, notamment la direction des systèmes d'information. Ce sont 635 emplois qui vont venir rapidement (le bâtiment devant être prêt en janvier 2011), ce qui est réjouissant, et est à mettre en relation avec ce qui peut se passer à Malley.

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala : "Nos passages piétions: sont-ils vraiment sûrs?"

M. Michele Scala (PSR) est satisfait de la réponse et remercie la Municipalité et se réjouit de voir la mise en oeuvre de ces mesures au fil des chantiers que la commune doit ouvrir.

La parole n'est plus demandée sur ce sujet, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Waeber et consorts relative au chauffage à distance à Renens."

M. Pascal Waeber (RCDR) remercie la Municipalité pour sa réponse, même s'il n'en est pas satisfait. Il ne comprend pas pourquoi l'absence de sources de chaleur poserait problème, puisque Renens se situe entre deux réseaux de chauffage à distance qui pourraient un jour être interconnectés. L'argument du défonçage quasi simultané du réseau routier pour procéder à la pose des conduites lui semble très exagéré, car comme déjà mentionné dans l'interpellation, la mise en place d'un réseau de chauffage à distance prend plusieurs dizaines d'années. Il rappelle que la commune de Renens est encore

relativement en retard en ce qui concerne la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires, nécessaire pour le bon fonctionnement de la Station d'épuration des eaux. Cette mise en séparatif nécessite également l'adaptation du cadastre souterrain, ce qui ferait d'une pierre deux coups. De plus, l'argument quant aux coûts insupportables pour les finances communales le laisse dubitatif. Il rappelle les nombreuses mises en garde du RCDR quant à la gestion des finances communales par la majorité actuelle. Si Renens se targue d'avoir obtenu le label Cité de l'énergie, il n'y a pas de raison d'avoir à choisir entre deux mesures à long terme contribuant au développement durable que sont les constructions énergétiquement efficaces et un réseau de chauffage à distance. Il regrette que la Municipalité actuelle n'ait pas la volonté politique de s'engager vraiment pour le développement durable. Il attend que la Municipalité ait rencontré l'exploitant du réseau lausannois de chauffage à distance, tel qu'écrit dans la réponse municipale, avant d'étudier la possibilité de déposer un postulat ou une motion faisant suite à son interpellation.

La parole n'est plus demandée sur ce sujet, la discussion est close, et le **Président** met en discussion les autres communications de la Municipalité.

M. Olivier Barraud (PSR) intervient au sujet de l'étude d'un concept pour l'implantation de conteneurs enterrés (communications de la Municipalité, page 2). Il y a quelques années, quand on avait parlé d'enterrer les conteneurs, on nous a expliqué qu'à Renens c'était simplement impossible. Aujourd'hui, il découvre avec bonheur qu'on va enterrer des conteneurs, et puis même mieux, qu'il y a un concept général d'implantation qui sera étudié par le Centre technique communal. Il peine à voir dans la gestion des déchets une conception globale, que ce soit pour les objets encombrants, pour les déchets, pour le tri: Il a un peu l'impression qu'on va au coup par coup. Il demande une réflexion sur l'ensemble du traitement, et rappelle l'exercice fait avec les présidents de groupe et les présidents de partis il y a quelques années.

M. Michel Perreten, Municipal donne l'exemple de l'aménagement à la place du Marché, où il y aura une rangée d'arbre, pas de conduites dessous, ce sera facile à implanter. Auparavant, c'était difficile au centre-ville, parce qu'il y avait beaucoup de conduites. Il y aura trois endroits (un endroit= 4 conteneurs: 2 pour les poubelles, 1 pour le papier, un pour le verre). Il y aura aussi la possibilité derrière la Grande salle. On va aller petit à petit, contrairement au projet de 20 éco points dans toute la ville. On peut cumuler les deux systèmes, les conteneurs enterrés et les anciens conteneurs, et il n'est pas nécessaire de faire tout d'un coup. Les camions qui ramassent peuvent ramasser les deux systèmes.

M. Olivier Barraud (PSR) remercie M. Perreten de sa réponse. Il souligne qu'il y a deux manières de faire, pour les zones 30, on veut les faire toutes en même temps, et pour les déchets, on veut faire au coup par coup. Il pense utile de faire ces conteneurs enterrés et désire que le Conseil soit mieux informé de la planification.

M. Michel Perreten, Municipal demande un peu de temps. En automne ou au début de l'hiver, il réunira les conseillers communaux intéressés pour leur parler des projets municipaux en la matière.

La discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances.

Il n'y a pas de communication.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Mme Simone Szenyan, présidente, annonce que la CARIC organise avec Mme la Syndique la visite des bureaux de Lausanne-régions le 24 juin à 17 heures. Tous les conseillers communaux intéressés peuvent s'y inscrire.

9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Pas de communication.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) rapporte qu'en date du 5 mai 2009, le conseil intercommunal AIC a siégé au Collège de la Planta à Chavannes. Faits marquants:

- Assermentation de M. Jean-Pierre Glaus, en remplacement de M. Vincent Keller.
- Adoption des comptes et de la gestion 2008. Le coût moyen par élève est environ de fr. 4'000.-.
- Renouvellement des autorités de l'AIC: le président et le vice-président ont été réélus.
- La décision de vente du collège a été ratifiée par le Conseil intercommunal. La Commune de Chavannes a accepté de reprendre ce collège. Le Comité directeur prépare un préavis de dissolution, qui devra être voté par chaque Conseil communal des sept communes. L'AIC siègera encore une fois pour boucler les quelques comptes de l'année courante.

La discussion n'est pas utilisée sur ce rapport.

11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2009-2010.

a) du Président

M. Walter Siegrist (RCDR) présente la candidature de Mme Rosana Joliat, première vice-présidente. Mme Joliat est connue de tous; elle est au Conseil depuis 1996, a fonctionné durant 9 ans comme secrétaire du Conseil communal.

L'élection se fait, conformément à l'art. 11 du règlement du Conseil, au bulletin secret.

Résultat du vote:

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 63 |
| Bulletins rentrés | 63 |
| Bulletins blancs | 05 |
| Bulletins nuls | 02 |
| Bulletins valables | 56 |
| Majorité absolue | 29 |

Mme Rosana Joliat est élue avec 54 suffrages.

Il y a 2 voix éparses.

Mme Rosana Joliat : "Je tiens à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous m'avez témoignée ce soir. Depuis trois ans, j'ai repris ma place dans l'assemblée en tant que Conseillère communale. Or, je n'oublie pas que j'ai passé neuf ans en tant que secrétaire du conseil communal, à la gauche d'un président. Deux ont été nommé à la Municipalité, quatre sont toujours actifs dans notre conseil et deux ont quitté notre législatif. Tout au long de ces années, j'ai énormément appris et espère dès lors mettre à profit de nos séances tous ces acquis. Je me réjouis donc, dès le 1^{er} juillet prochain, de passer douze mois à la droite de notre secrétaire du Conseil."

b) du 1er vice -président

M. Olivier Barraud, au nom du PSR, présente l'actuel 2^{ème} vice-président, M. Daniel Rohrbach.

L'élection se fait également au bulletin secret.

Résultat du vote:

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 63 |
| Bulletins rentrés | 63 |
| Bulletins blancs | 12 |
| Bulletins nuls | 05 |
| Bulletins valables | 46 |
| Majorité absolue | 24 |

M. Daniel Rohrbach est élu avec 45 suffrages.

Il y a une voix éparses.

c) du 2ème vice-président

Mme Nathalie Kocher, au nom des Verts, propose la candidature de M. Thierry Brandt. Ancien correspondant du 24 Heures à Paris, la politique n'a pas beaucoup de secrets pour lui; il est ravi de participer à la vie locale de notre commune et sera très honoré, s'il est élu, de présider notre Conseil.

L'élection se fait également au bulletin secret.

Résultat du vote:

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 63 |
| Bulletins rentrés | 63 |
| Bulletins blancs | 02 |
| Bulletins nuls | -- |
| Bulletins valables | 56 |
| Majorité absolue | 29 |

M. Thierry Brandt est élu avec 55 suffrages.

Il y a une voix éparses.

d) de deux scrutateurs

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) présente Mme Barbara Baumann, scrutatrice suppléante. La Fourmi rouge présente Jean-Pierre Glaus.

Il y a deux candidats pour deux postes. L'élection est tacite.

Mme Barbara Baumann (Les Verts) et **M. Jean-Pierre Glaus** (Fourmi rouge) sont élus.

e) de deux scrutateurs suppléants.

Le RCDR propose Mme Denise Schmid.

Après une suspension de séance, la Fourmi rouge propose Mme Nicole Haas Torriani.

Il y a deux candidats pour deux postes. L'élection est tacite.

Mmes Denise Schmid (RCDR) et **Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) sont élues.

12. Développement du postulat de la commission d'urbanisme sur les supports des moyens de communication.

M. Ali Hemma Devries, président de la commission d'urbanisme: "La téléphonie mobile a pris une ampleur phénoménale depuis ces dix dernières années. La téléphonie traditionnelle n'a pas été en reste, grâce notamment aux nouveaux medias comme internet, comme la TV par le câble, elle maintient son succès auprès du public. Tant et si bien que le territoire est soumis depuis lors à la pression d'installations techniques de grande importance. Notre commune n'est pas en reste qui accueille de nombreuses antennes de relais téléphoniques, des antennes de transmission radio, etc. Les ondes électromagnétiques, qui étaient rares et occasionnelles il y a une vingtaine d'années, nous entourent maintenant au quotidien et iront certainement en augmentant. Il ne se passe pas un jour sans que nous soyons confrontés à la question des communications, que ce soit comme clients, pour des raisons de santé publique ou encore pour des logiques de stratégie. Ce phénomène de santé publique provoque de plus en plus de réactions auprès de la population. Il est temps donc pour la Commune d'être partie prenante dans ce contexte. On ne peut se contenter d'être un spectateur impuissant devant l'implantation des réseaux de communication sur le territoire de notre commune et l'augmentation d'installations, régie essentiellement par le principe de la concurrence commerciale. Une Commune doit avoir le contrôle sur ses approvisionnements et ressources. Au même titre que l'électricité, l'eau, le gaz, la fourniture de moyens de communications est une ressource que les pouvoirs publics doivent pouvoir gérer. Pour toutes ces raisons, la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire propose une réglementation, basée sur l'essentiel, sur la collaboration. Ainsi, la commune pourra avoir peut-être, dans une certaine mesure, des moyens de contrôle pour la santé publique et la santé des habitants. Ce texte est présenté ici sous la forme d'un projet-cadre qui, bien sûr, devra trouver sa forme juridique. Une solution avisée consisterait à le soumettre en consultation aux deux instances de la Confédération que sont l'Office fédéral des communications (OFCOM) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La Commission d'urbanisme vous demande de transmettre ce texte à la Municipalité pour qu'elle puisse s'y pencher et y travailler. Les commissaires qui ont étudié ce texte l'ont accepté à l'unanimité."

Mme Tinetta Maystre, Municipale: Réglementer cette question lui paraît une chose importante. Elle rappelle la série de mises à l'enquête d'antennes qui avait soulevé l'émotion dans la population, suivie de pétitions. Réglementer, c'est regarder vers l'avenir. Pour elle, ce texte mériterait une première discussion en commission. Si cela pouvait l'être par d'autres personnes que les membres de la commission d'urbanisme, pour permettre à la Municipalité de mieux sentir dans quel sens le Conseil désire qu'on aille. Si ce n'est pas le cas, la Municipalité étudiera ce projet et verra quelle suite y donner.

M. Olivier Barraud (PSR) demande la nomination d'une commission pour étudier la transmission de ce postulat.

Le Président demande qui appuie cette demande. Plus que dix pourcent des conseillers l'appuient, une commission sera donc nommée.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) trouve que refaire une commission pour étudier la proposition d'une commission permanente. Cela nécessite de nombreuses heures d'explication pour un sujet difficile. Il désire que la proposition de l'envoyer directement à la Municipalité soit mise en opposition avec celle de nommer une commission. Il y a des personnes très compétentes à l'administration qui connaissent bien le domaine et qui pourront continuer avec le domaine juridique et le domaine technique. Le projet présenté par la Commission d'urbanisme a bien fait la distinction entre la part technique contre laquelle on ne peut pas grand-chose

Le Président indique que si 10% des conseillers a demandé une commission, on ne peut plus mettre sa proposition aux voix, ce n'est pas ainsi que le règlement a prévu la chose. Même si plus de conseillers étaient d'avis que la commission n'était pas nécessaire, du moment que la demande a été faite et appuyée, on ne peut pas revenir en arrière.

M. Laurent Desarzens regrette cette perte de temps.

Nomination de la commission:

| | |
|----------------------|--|
| Pour le PSR | M. Marco Ecclesie et Mme Victoria Ravaioli |
| Pour la Fourmi rouge | Mme Arielle Bonzon et M. Ali Hemma Devries |
| Pour le RCDR | MM. Roland Divorne et Eric Aeschlimann |
| Pour Les Verts | M. Laurent Desarzens |
| Pour Arc en ciel | M: Jean-Marc Reymond |

13. Développement du postulat de Mme Line Rouyet pour une journée participative pour les jeunes de Renens.

Mme Line Rouyet (PSR) : "Au début de la présente législature, la Municipalité et le service jeunesse de la commune ont présenté un préavis mettant en avant leur volonté de développer une politique de la jeunesse avec, pour et par les jeunes. De nombreux projets ont montré que cette politique a déjà été mise en place, notamment dans le cadre du travail du délégué à la jeunesse.

Pour aller dans le sens de cette politique, je vous soumetts par le biais de ce postulat une proposition visant à développer les relations entre les autorités renanaises et les jeunes de Renens.

A la fin de l'école obligatoire, peu de jeunes sont au courant des actions politiques en cours dans leur commune. Ceci tient au fait que les programmes scolaires mettent peu en avant l'éducation civique et ceci provoque des fortes disparités des connaissances civiques et politiques chez les écolier/ères du canton. Le Conseil communal n'a bien sûr pas le pouvoir de transformer les programmes scolaires établis par le canton, mais nous avons toutefois une carte à jouer dans ce domaine.

Je propose que la commune mette sur pied une fois par an – pour les étudiants de 9^{ème} année – une journée de présentation et discussion des activités politiques de la commune. Les autorités communales, la Municipalité, voire des représentant-e-s du Conseil communal, avec l'appui du service jeunesse et sports, feraient des présentations dans les classes des activités touchant particulièrement les jeunes: politique sociale, environnementale, culturelle et de la jeunesse, par exemple. Des débats entre personnalités représentant les différentes tendances politiques de la commune pourraient aussi être organisés. La journée ne devra pas être axée uniquement sur les séances d'information à sens unique. Il s'agit de mettre sur pied des ateliers de discussion pour prendre la température auprès des jeunes sur leur sentiment vis.-à-vis du fonctionnement de la commune. En fin de journée, une liste de propositions formulées par les étudiants pourrait être remise aux autorités communales. Ceci permettrait d'intéresser les plus jeunes à leur ville, à son organisation et ses décisions."

Mme Myriam Romano, Municipale trouve ce postulat très intéressant et l'étudiera volontiers si le Conseil le lui envoie.

La discussion n'est plus utilisée sur ce postulat, l'envoi du postulat à la Municipalité est mis au vote. C'est avec une large majorité qu'il est envoyé à la Municipalité.

14. Développement du postulat de M. Daniel Rohrbach, intitulé "Prendre avec".

"Mardi matin passé, c'est-à-dire le 31 mars, j'ai entendu le matin une émission qui s'appelle les Urbanités sur la radio suisse romande.

Dans cette émission, ils parlaient d'un postulat déposé lors d'une séance commune des Conseils généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel le mardi 3 mars dernier à Neuchâtel, postulat qui avait été déposé afin d'améliorer l'utilisation des transports publics.

Dans cette émission, ils disaient également que suite à une autre émission des Urbanités du 3 juin 2008 que, je cite : « A Berlin toute la famille voyage avec un seul abonnement ».

J'ai trouvé l'idée excellente et je souhaite déposer un postulat intitulé : "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec".

A Berlin, la voiture est paraît-il rare et les nuisances qu'elle provoque (bruit, pollution, etc.) également. Les sorties en couple, les virées en famille, se font systématiquement en métro ou en bus, plutôt qu'en voiture. Pourquoi ? L'explication est simple : Les jours de la semaine dès 20h, et les dimanches et jours fériés, les titulaires d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel peuvent emmener avec eux un adulte, deux enfants et même un chien.

Force est de constater qu'en dehors des heures de pointe nos bus et le M1 en tout cas circulent trop souvent quasi à vide. Je ne connais pas la fréquentation du M2 pendant les heures creuses, donc je ne m'y réfère pas.

Cela peut et doit changer, en particulier si on tient compte du fait que les transports publics sont financés par les collectivités publiques.

Afin de:

- favoriser le transfert modal de la voiture vers les transports publics
- réduire les nuisances induites par les voitures en ville
- réduire le coût des transports « courte distance » pour les familles
- obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe (soir et week-end)

Je demande donc à la Municipalité d'étudier tous les moyens à sa disposition, en particulier ses participations dans les conseils d'administrations et/ou ses relations avec les transports publics, afin d'obtenir qu'une règle du « prendre avec » soit introduite sur le réseau des TL et dans la communauté tarifaire desservant notre commune.

Concrètement, bien des personnes n'utilisent que peu les transports publics pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas emmener de passagers. Afin de lutter contre cet état de fait, je demande donc à la Municipalité d'étudier les moyens d'offrir, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, à tout porteur d'un abonnement la possibilité d'inviter deux passagers à « partager son transport public » hors des heures de pointe (par exemple les samedis et dimanches, et dès 19h00 en semaine).

Avec cette possibilité, les transports publics gagneraient en compétitivité par rapport aux transports individuels et on pourrait donc espérer voir leur utilisation encore augmenter.

J'ai déposé cette demande sous la forme d'un postulat, mais peut-être qu'il serait mieux de le faire sous la forme ou avec une résolution à la Municipalité. C'est pourquoi, je demande la création d'une commission d'études sur ce postulat."

Le Président demande qui appuie cette demande de commission; c'est largement plus que le 10 % des conseillers.

Nomination de la commission:

| | |
|--------------|---|
| PSR | MM. Daniel Rohrbach et Oumar Niang |
| Fourmi rouge | Mme Nicole Haas Torriani et M. Rémy Petitpierre |
| RCDR | Mmes Rosana Joliat et Dominique Perret |
| Les Verts | Mme Barbara Baumann |
| Arc-en-ciel | Mme Christine Sartoretti |

15. Développement du postulat de M. Jean-Marc Reymond, intitulé "Qui va payer les égarements des CFF?"

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel): "Dans un élan mercantile et peu responsable, les CFF ont autorisé la vente d'alcool au travers de la COOP, sur leur territoire, autorisation qui a semble-t-il dû être retirée depuis, au vu des conséquences que cela a entraîné pour la sécurité de la place.

Nous y voilà, la sécurité à la gare de Renens.

Elle est, nous dit-on, assurée, la police patrouille, RAS, passez votre chemin.

Comme chacun sait le sentiment d'insécurité est souvent irrationnel, mais savamment entretenu pour justifier toute une série de mesures liberticides.

Comme nous sommes sur la propriété des CFF, la loi leur donne autorité pour assurer cette sécurité, mais il faut bien le constater c'est raté et encore raté. Il suffit de lire la presse pour se rendre compte de cet état.

Et qui va assurer cette sécurité?... Qui va se substituer à leur manquement?... des bénévoles. Et qui va recruter ceux-ci? Les CFF?

Non, voyons, impossible, vous ne pouvez pas faire à la fois partie du problème et trouver la solution.

Notre municipalité dans un élan de soutien à notre régie fédérale, qui comme chacun le sait n'a aucun moyen financier pour régler les problèmes qu'elle génère, a publié dans la presse des avis de recherche (sous un vocable affable) pour recruter les futurs gardiens de la paix.

Pour mémoire, Yverdon a déjà fait cette démarche, ainsi que la commune d'Aigle. Ces futurs bénévoles seront largement récompensés avec quelques modestes billets de transports remis à titre gratuit.

Il faudra une bonne dose de conviction et d'arguments pour justifier un tel retournement de veste de la part de nos autorités. Il n'y a pas si longtemps nos autorités nous avaient convaincus, dans de multiples domaines, que le bénévolat avait ses limites.

A tel point que dans de nombreux secteurs où les bénévoles étaient actifs nous avons vu les collectivités publiques professionnaliser ces services, avec force conviction pour expliquer que le bénévolat n'était pas la solution.

Et maintenant pour des problèmes de sécurité publique on veut nous faire croire que l'inverse est la panacée?

Il existe des professionnels, qui sont formés dans les hautes écoles de travail social et par les universités pour travailler dans ce genre de contexte. Ils seraient de ce fait bien mieux armés pour faire ce travail, pour comprendre et aborder le problème d'une manière constructive. Seulement voilà, il faut les payer.

Là, je crois que nous avons atteint le summum de la farce, ou alors, existe-t-il un problème juridique qui interdirait à des professionnels de faire ce travail. Ou, chose encore plus troublante, veut-on sciemment reporter sur la collectivité, les coûts que les CFF génèrent et ne veulent pas assumer.

En conséquence, je demande à la municipalité d'étudier une variante CREDIBLE qui ne laisse pas de simples citoyens garants de la sécurité à la gare de Renens, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler.

En cas de bavure, je n'ose pas imaginer qui portera la responsabilité d'avoir mis en danger la vie de nos citoyens bénévoles au travers de cette fausse bonne idée.

Dans tous les cas, il faudra que la Municipalité nous explique qui a la responsabilité de la sécurité et qui doit l'endosser, sur le territoire de la gare de Renens."

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) vu l'importance du sujet, ainsi que de la proposition de M. Reymond, il demande la constitution d'une commission. Ce point est lié à la motion qui va être développée au point suivant.

M. Olivier Barraud (PSR) soutient le postulat de M. Reymond. Il partage son scepticisme par rapport à l'engagement de forces bénévoles, scepticisme qui a encore été renforcé quand il a vu ces gens désormais patrouiller dans certains trains, à l'heure où les CFF suppriment les contrôleurs, enlèvent l'accompagnement des trains et ne laissent plus qu'une personne sur des compositions plus que longues, on peut mettre en doute la volonté de l'ancienne régie fédérale. On supprime du personnel et on demande à des bénévoles de passer pour se retrouver dans des situations qui ne sont pas toujours évidentes, la preuve c'est qu'il y a régulièrement des agents de train qui sont agressés dans le cadre de leur profession, on imagine que si c'est des bénévoles, ce ne va pas être mieux. Il partage les doutes de M. Reymond quant à la question et se réjouit d'avoir une commission qui planche sur le sujet.

M. Olivier Golaz, Municipal annonce que RAILFAIR, c'est sur les rails, puisque le 3 juin ce programme démarre. Ce sont des bénévoles qui sont rémunérés modestement par des bons, des trajets CFF, des cartes journalières. Ces bénévoles ont été faire des formations à la Croix Rouge et avec les CFF. Ils ne remplacent en aucun cas les travailleurs de rue, ni les services de police. Ils sont là pour renseigner les utilisateurs des CFF et calmer le jeu. Il demande qu'on laisse à RAILFAIR le temps de se mettre en place, et on verra par la suite.

Le Président demande qui appuie la nomination d'une commission. Il s'agit de plus de 10% des conseillers, la commission est donc nommée:

| | |
|--------------|--|
| Socialistes | MM. Jean-François Jeanrichard et Robert Mulopo |
| Fourmi rouge | MM. Byron Allauca et Reza Safai |
| RCDR | MM. Paul Mettraux et Roland Divorne |
| Les Verts | Mme Nathalie Kocher |
| Arc en ciel | M. Jean-Marc Reymond |

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) fait la proposition que cet objet soit traité avec la motion de M. Divorne.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) dit qu'il faudra régler cela au point suivant.

16. Développement de la motion de M. Roland Divorne, intitulée "Pour plus de sécurité à la gare de Renens".

M. Roland Divorne (RCDR): "La gare de Renens, 4^{ème} ville du canton.

L'histoire moderne de la ville de Renens est intimement liée aux chemins de fer. En effet, à la fin de l'année 1875, la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale décida de créer une grande gare de triage à Renens. La nouvelle gare fut ouverte au service le 1^{er} juillet 1876. Après la fusion, en 1890, de la compagnie de la Suisse-Occidentale avec celle du Jura-Berne-Lucerne qui forma la plus puissante entreprise de transport en Suisse, le trafic devint surtout considérable à partir de 1903 où le réseau fut racheté par la Confédération.

La gare de Renens, nœud ferroviaire important, sera rénovée à l'horizon 2012 et des millions seront investis pour sa transformation.

En termes de bassin de population desservie, la gare de Renens sera probablement la troisième gare de Suisse romande dès 2020, juste derrière Genève et Lausanne.

Donc, elle se doit d'être:

- Une carte de visite pour notre ville
- Une incitation à découvrir notre ville
- Un lieu de rencontre et de passage convivial, c'est-à-dire plaisant et sûr.

Nous constatons malheureusement que divers groupes y prennent leur "résidence occasionnelle" et développent des comportements relevant de l'incivilité et du manque de respect.

Ainsi en matière de sécurité, le subjectif personnel et collectif divergent fréquemment des faits objectifs réellement recensés. Néanmoins, il ne suffit pas, par un discours rationnel, de ramener les faits à leur réalité pour dissiper ou réduire les craintes.

Cependant, nous estimons nécessaire d'agir de manière préventive et anticipative et de ne pas attendre que le sentiment d'insécurité ne se développe plus et marque de son empreinte notre place de la gare.

Les caméras de vidéosurveillance font l'objet de nombreux débats, en Suisse comme à l'étranger. Incarnation de Big Brother pour les uns, outils nécessaires à l'accomplissement du travail des juges et des policiers pour les autres, elles suscitent naturellement la controverse.

Aujourd'hui, est-il encore nécessaire d'analyser ou d'étudier la faisabilité d'implémenter ou pas ce type de sécurité au vu du nombre de villes qui se sont lancées avec succès dans ces projets.

Pour nos habitants et pour nos usagers, la question ne se pose plus à ce jour, la sécurité des personnes et des biens communaux doit être garantie pour tous.

La vidéosurveillance est un complément à d'autres mesures, tels que le programme des parrains et marraines, d'éducateur de rue et de rondes de la police car l'œil de la caméra ne remplace pas celui de l'uniforme.

Estimant qu'un débat documenté est aujourd'hui nécessaire, les soussignés demandent donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'installer des caméras de vidéosurveillance sur le territoire de la commune, sis à la gare de Renens, ceci au plus vite avant les travaux de transformation de la gare.

1. En établissant la liste des emplacements les plus exposés aux incivilités, où la pose de caméras serait envisageable et souhaitée.
2. D'engager ou de renforcer le dialogue avec les CFF afin d'étudier les synergies communes en matière de sécurité.
3. De présenter un projet de règlement en la matière.

Nous demandons le renvoi de la présente motion à la Municipalité."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) pose la question: sentiment d'insécurité ou insécurité réelle? Elle se rappelle quand elle était petite, quand elle allait à la cave, elle était persuadée qu'il y avait des dangers, elle avait réellement peur, persuadée qu'il y avait des fantômes. Elle demande que des données objectives soient fournies à la commission qui devrait traiter de cet objet:

- Combien de fois la police a dû intervenir à la gare de Renens ces derniers mois, voire cette dernière année?

- Pour quels motifs? Bagarres violentes, échauffourées entre personnes, agressions sur des passagers? A quelle heure?
- Des personnes ont-elles été interpellées par la police? Arrêtées?

A partir de ces réponses, et de celles aux autres questions que pourrait se poser la Municipalité, on pourrait proposer des mesures plus en connaissance de cause.

M. Roland Divorne (RCDR) Rappelle qu'il dépose une motion et non pas un postulat, c'est pourquoi il demande un renvoi à la Municipalité sans passer par une commission.

Le Président répond que formellement, il n'y a aucune raison qu'une motion aille plus directement à la Municipalité qu'un postulat. Le Conseil est libre de décider ce qu'il veut.

M. Daniel Rohrbach (PSR) une motion n'a aucune priorité par rapport à un postulat. Au nom du PSR, il demande la nomination d'une commission et qu'elle soit couplée avec l'objet précédent.

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) il ne pense pas qu'une commission doive analyser simplement la pose de caméras de surveillance, mais c'est ce type de surveillance qu'il faut analyser. "Il y a beaucoup de villes qui ont installé ce système de surveillance par caméras. Mais il n'y a aucune étude scientifique qui prouve l'efficacité de ce type de système de surveillance. La ville la plus surveillée du monde, c'est Londres. En Angleterre, il y plus de 2 millions de caméras de surveillance, dont 500'000 dans la ville de Londres. La police métropolitaine de Londres a déclaré en avril 2005 que c'était un échec total. Il s'oppose à ce type d'installation très coûteuse, qui n'empêche ni les dégâts, ni la violence. A la gare de Renens, le groupe de jeunes qui font des dégâts est déjà connu, pourquoi installer des caméras pour les enregistrer, alors qu'ils sont déjà connus?"

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): Monsieur Divorne a présenté les caméras de surveillance comme un moyen préventif. Je pense que cela ne l'est pas. Elles sont plutôt utiles pour apporter des preuves une fois le délit accompli. Il y a aussi un problème de terrain, entre celui de la commune et des CFF.

M. Thierry Brandt (Les Verts) ne pense pas qu'il fasse faire le débat sur les caméras ce soir. Il pense que le débat mérite d'être ouvert, toutes les questions méritent d'être posées, comme le propose M. Divorne. Il soutient l'idée d'une commission à ce sujet, qui ouvre le débat sur tous les sujets.

M. Roland Divorne (RCDR) dans sa motion, ne parle que de poser des caméras de surveillance sur le territoire de la commune de Renens, et pas sur celui des CFF. Il rappelle qu'il ne s'agit pas seulement de fantômes, et qu'une pétition circule qui rencontre un vif succès. Il n'a pas de problème pour la création d'une commission, car il y aura un débat.

M. Olivier Barraud (PSR) donne lecture d'un extrait du rapport de gestion de la Police de l'Ouest. Quand on parle de la gare de Renens, qui est à cheval sur les trois communes, il faut prendre en compte l'intercommunalité: "Un commissaire a posé la question en s'inquiétant de la situation en gare de Renens. Différents événements se sont produits en 2008 sur le territoire de la gare et les citoyens ne s'y sentent plus en sécurité. Le premier-lieutenant Fiaux, responsable de la police mobile, a répondu ceci: *La situation en gare de Renens n'est pas critique. Des jeunes s'y réunissent et cela engendre un sentiment d'insécurité. La police ferroviaire a décidé de marquer davantage sa présence. Après avoir procédé à des contrôles, elle a signifié à plusieurs jeunes que sans titres de transport valables, ils ne pouvaient pas rester en*

gare. Cela a conduit à des situations délicates que la Polouest a réussi à désamorcer." Les affrontements entre les jeunes et la police ferroviaire, étaient aussi, selon les dires de la police de l'Ouest, une question de relations et de manière d'intervenir auprès des personnes qui étaient en gare. Effectivement, si la loi permet de sortir les gens du quai s'ils n'ont pas de billet valable, cela ne se fait plus. "Le major Séchaud a rappelé que la Police de l'Ouest a chargé ses agents les plus expérimentés, les plus calmes et les plus respectés de pacifier la situation. Cette mission a été accomplie avec succès. Ces événements ont apporté la preuve qu'il fallait travailler en réseau avec la police ferroviaire, avec la police cantonale, en partenariat avec le Préfet et le Tribunal des mineurs. L'approche du partenariat se joue aussi au niveau de la prévention, notamment avec RAILFAIR. Il est aussi important de collaborer avec les CFF au niveau de l'accueil, notamment en améliorant les infrastructures comme les salles d'attente. Enfin, il faut œuvrer à résoudre le problème de fond avec l'aide du délégué à la jeunesse des animateurs de rue." Dans le cadre de ce débat, M. Barraud demande qu'on réfléchisse à quelle instance il faut prendre les mesures. En tous cas, il faut mettre la POLOUEST dans le coup de ces réflexions. Il craint une réflexion qui ne tienne pas compte des autres communes, tout aussi impliquées.

M. Paul Mettraux (RCDR) signale qu'au refuge de Renens, il y a une dizaine d'années, le comité de la société coopérative du refuge avait dû installer des caméras de surveillance, qui ont pu attraper les responsables des dégâts au refuge et depuis il n'y a plus de dégâts. En tant qu'habitant de la place de Renens, il est pour étudier la question dans toute sa complexité intercommunale, ce qui pourra être possible par la nomination d'une commission.

Le Président demande qui soutient la nomination d'une commission. Plus de 10% des conseillers lèvent la main. Il met aux voix la proposition de faire traiter les deux objets (le postulat de M. Reymond et la motion de M. Divorne) par la même commission. Cette proposition est largement majoritaire. On passe à la nomination de la commission qui traitera les deux objets:

| | |
|--------------|--|
| Socialistes | MM. Daniel Rohrbach et Olivier Barraud |
| Fourmi rouge | MM. Byron Allauca et Reza Safaï |
| RCDR | MM. Paul Mettraux et Roland Divorne |
| Les Verts | M. Thierry Brandt |
| Arc-en-ciel | M. Jean-Marc Reymond |

17 Préavis No 72-2009 – Autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers – Demande supplémentaire de Fr. 7 millions.

M. Walter Siegrist lit le rapport de la commission des finances:

" Suite à la présentation des comptes 2008 le 21 avril, la commission des finances a siégé pour discuter du préavis précité. La Municipalité était représentée par Mme Huguenin, syndique et par M. Clément responsable du dicastère des finances, ils étaient encore accompagnés de Mme Bonnevie, secrétaire-municipale adjointe et de M. Kohli, boursier.

1. Rappel des faits et discussion

Madame la syndique rappelle que lors de la précédente législature, soit 2002-2004, la Municipalité n'avait utilisé son droit qu'à hauteur de fr. 1,5 mio sur les 3 qui leur étaient alloués. Alors que nous sommes à mi-législature, la Municipalité a déjà utilisé fr. 4 mio sur les 5 alloués.

Les principales acquisitions ont été la parcelle des Tilleuls à Renens-croisée, l'immeuble de la rue de l'Avenir 6 et la Cure du 1^{er} Mai.

Cette demande supplémentaire de fr. 7 mio a pour but de compenser partiellement ce qui a été vendu récemment et de permettre d'avoir de la réserve pour la réalisation de projets et dans le cadre de transactions liées à des plans de quartier.

S'il est vrai que la Municipalité a fait des acquisitions jugées comme bonnes jusqu'à ce jour, certains commissaires se demandent du bien-fondé des fr. 7 millions supplémentaires demandés.

A la question de savoir quels étaient les objets que la Municipalité convoitait d'acquérir, les réponses tant de Mme Huguenin que de M. Clément ont été assez vagues, à savoir qu'il n'y avait pas d'objets particuliers à acheter pour l'instant, mais seulement des pistes, et que de toute façon, la Municipalité ne veut dévoiler ses projets que dans un cercle très restreint afin de préserver la confidentialité et éviter une surenchère des objets convoités.

Le président de la commission des finances fait remarquer que le dernier objet acheté a déjà une affectation bien précise voulue par la Municipalité, mais pas encore acceptée par le Conseil communal, à savoir un musée au lieu-dit Les Tilleuls.

Il lui est répondu que ce sera lors du passage au Conseil qu'il faudra voter pour ou contre ce projet et que l'usage que l'on fait d'un objet acheté sort du débat relatif au préavis qui traite d'une autorisation d'acheter.

La remarque sur le musée débouche également sur un constat à savoir que notre commune ne dispose pas de structure suffisante pour l'accueil de touristes, à savoir un hôtel.

Madame la syndique répond que des projets hôteliers pointent à l'horizon, mais plutôt vers le secteur de la gare.

Un commissaire propose alors d'amender le préavis et de ramener le montant demandé à la hauteur de fr. 4 mio ce qui laisserait à la Municipalité une marge de manœuvre totale de fr. 5 mio avec ce qui n'a pas encore été utilisé. Au vote, cet amendement est rejeté par 5 non, 4 oui et 2 abstentions.

Plusieurs commissaires rappellent que la Municipalité a toujours fait correctement son travail, que les montants investis ne sont pas des dépenses, mais des investissements et qu'il faut faire confiance au collège municipal.

Conclusions de la commission

Arrivés au terme de la discussion, c'est avec 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention que la commission des finances vous propose d'accepter les conclusions de ce préavis."

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) a de la peine à croire que la Municipalité demande 7 millions supplémentaires en plus des 5 déjà alloués en début de législature, sans avoir d'objet en vue. "Je ne pense pas que demain matin il y ait de nouvelles bonnes affaires qui soient inconnues encore ce soir et qui justifient une rallonge de 7 millions à moins de deux ans de la fin de la législature. Ce rapport évoque une stratégie d'acquisition relativement vague. De deux choses l'une: ou la Municipalité nous cache ses intentions (je ne demande

pas de savoir où, quelle parcelle, etc., mais d'entendre: *oui, on a des projets, on veut aller de l'avant*), ou alors le montant alloué est trop élevé, s'il n'y a pas de besoin précis, pas d'objet en vue. Je propose donc d'amender ce préavis en octroyant 4 millions au lieu de 7 demandés. Finalement, s'il devait y avoir le jack pot immobilier qu'on ne connaît pas encore, la Municipalité pourrait toujours faire passer ceci par préavis."

M. Eugène Roscigno (PSR): "en commission des finances, la discussion au été chaude sur le sujet, et j'ai voté contre la proposition de couper pour la raison suivante: il faut laisser les coudées franches à la Municipalité et éviter que les bruits courent. Tout le monde le sait, que si on annonce que la Municipalité est intéressée par un objet, les prix changent. Pour pouvoir travailler dans la sérénité, négocier les objets et les acheter au juste prix et non pas en surenchère, il faut que la Municipalité puisse continuer à avoir cette marge. D'ailleurs, il ne s'agit pas de dépense, mais une augmentation de notre patrimoine. Nous avons vendu des parcelles, il y a de l'argent qui est rentré. Après, on votera sur l'affectation de ces différents objets. Au nom du groupe socialiste, je vous propose de voter le préavis tel que présenté par la Municipalité."

M. Thierry Oppikofer: Les Verts vont aussi soutenir le préavis tel que proposé et refuser l'amendement présenté par M. Dupuis. La Municipalité, de la façon dont elle a utilisé les 4 millions jusqu'à maintenant, a prouvé qu'elle a fait de bonnes acquisitions. On peut sans autres allouer cette autorisation de 7 millions.

M. Walter Siegrist, (RCDR) donne sa position personnelle. Il constate que les acquisitions ne sont pas forcément bonnes, au vu des comptes. On a acheté l'Avenir 6, au prix correct du marché. On a dû attendre deux mois pour pouvoir y aménager un seul local de 40 ou 45m2 pour l'intégration. On a dû faire des travaux de rénovation qui ont coûté fr. 46'000.-, et en plus de cela, il a encore fallu payer des loyers à l'ancien propriétaire, alors que la Commune était acheteuse. Je m'oppose à ces 7 millions parce que la commune peut très bien conclure une convention d'achat avec le vendeur, subordonnée à l'acceptation du Conseil, sans augmentation de prix. Cela se fait fréquemment.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) : "Je suis perplexe par rapport à cet investissement. En début de législature, la Municipalité a, probablement à juste titre dit: "on a des visions, pour cette législature il nous faut 5 millions, on avait 3 millions avant, on sait qu'on va vendre du patrimoine, on veut le renouveler." Là ce que j'entends, et qui ressort de ce rapport, c'est qu'il n'y a pas de vision, il n'y a rien en vue. S'il n'y a rien en vue, je ne vois pas pourquoi on donne 7 millions pour moins de deux ans. Si vous avez quelque chose en vue, alors je peux entrer en matière sans problème et renoncer à l'amendement".

M. Jean-François Clément, Municipal, rappelle que pendant de très nombreuses années, les 3 millions qui étaient à disposition n'ont pas été utilisés. Au début de la législature, la Municipalité avait un ambitieux programme, mais elle n'avait pas pensé qu'elle allait pouvoir le développer de manière aussi conséquente. La ville vit de profonds bouleversements, preuve en est que les 5 millions demandés en début de législature sont presque déjà utilisés, pour des achats pertinents, adaptés. Le but n'étant pas de faire des opérations financières, mais des opérations stratégiques, qui nous permettent d'orienter, de diriger dans une vision collective et pour ses habitants le développement de la

commune. Il y a des parcelles qui viennent compléter des lots que nous avons. La Croisée, nous avons acheté quelques terrains pour pouvoir participer à ce projet, la Gare qui va bouger, avec des enjeux colossaux, il y a le nouveau tram, inévitablement, on va être extrêmement concerné par les trajets. Il y a des objets stratégiques pour le développement du tram et la possibilité de le mener à bien. Il réfute totalement l'absence de vision. Les finances communales sont saines, avec un excédent de deux millions, avec tout ce qu'on a réalisé! On vous demande un nouveau montant pour l'utiliser à des fins stratégiques.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, souligne la volonté politique de la Municipalité, clairement exprimée lors de la vente de Bellevue en automne 2006, d'acheter là où cela est nécessaire et utile. Au sujet du bâtiment de l'Avenir, c'est un investissement à long terme. On a pour l'instant garanti aux locataires de pouvoir y rester. Il y a des projets, qui ont été dit en commission des finances, ils sont dans le secteur où le tram va se construire, ils peuvent être dans le secteur de Malley, d'autres bâtiments au centre-ville. Ils ne sont pas forcément encore réalisés. La somme de 7 millions n'est pas indiquée par hasard, et évitera de devoir revenir avant la fin de la législature devant le Conseil, d'où ce rapport à mi législature sur les achats qui ont été faits et une demande d'une certaine marge de manœuvre.

M. Jean-Marc Dupuis est content d'entendre ce qui a été dit et qui corrige le sentiment qu'il avait eu en lisant le rapport et renonce à son amendement.

M. Walter Siegrist insiste sur le fait qu'il a retranscrit fidèlement la discussion en commission, où il a été dit "nous n'avons pas de projet précis, nous avons des pistes".

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge) se rappelle précisément avoir entendu parler d'une parcelle, très précise, à proximité de la Gare... Il prie M. Siegrist de faire preuve de bonne foi, ou de chercher mieux dans sa mémoire, car il y a eu au moins trois exemples de parcelles qui intéressaient la Municipalité. Il appelle à approuver les conclusions du préavis telles qu'elles ont été présentées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. Siegrist** lit les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis no 72-2009 de la Municipalité du 23 mars 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCORDE

à la Municipalité une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers complémentaires de Fr. 7 millions.

Cette autorisation vient s'ajouter à celle donnée, au travers du préavis no 2, par le Conseil communal dans sa séance du 5 octobre 2006, qui se montait à Fr. 5 millions.

Elle est valable jusqu'à la fin de la présente législature, soit jusqu'au 30 juin 2011. Toutefois elle viendra à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2011.

Le préavis est accepté avec une large majorité.

18 Motions, postulats, interpellations.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) : Mise à l'enquête d'un parking entre le tennis-club et l'UBS à l'avenue des Baumettes 23. "Un avis d'enquête est paru le 28 avril (et reste ouvert jusqu'au 28 mai) concernant la construction d'un parking complémentaire de 60 places et d'une nouvelle entrée couverte à l'av. des Baumettes 23. Entre les propriétaires : UBS-Suisse, commune de Renens, Tennis-Club Renens et la société Coopérative.

Questions :

Le secteur cité dans l'avis concerne t-il le "court No 8" du Tennis Club?

Ce nouveau parking sera à ciel ouvert?

Ce secteur est-il celui où était projeté une place de jeu et de sport pour la jeunesse?

Pourquoi l'UBS, qui vient de procéder à des licenciements à Renens a-t-elle besoin d'un parking supplémentaire (si tant est qu'elle en serait l'utilisatrice)?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond directement, d'autant plus que cela a déjà été débattu au sein de la commission de gestion. Le projet qui est à l'enquête actuellement repose sur une première demande qui avait été déposée en 2005, elle n'est donc pas liée à la crise actuelle. Elle répond au souci du propriétaire de rationaliser son bâtiment en ramenant les places (et c'est déjà fait, il y a une partie qui est vide et qu'il souhaite louer à une autre entreprise). Il s'agit de densifier le nombre de places de travail sur le site. Cette demande a été examinée de près, il y a eu des négociations depuis son dépôt en 2005, parce que Renens se situe en zone OPair, soumise aux normes de la protection de l'air et doit donc être examinée par les cantons et les communes. Au sein du SDOL (schéma directeur de l'ouest lausannois) c'est le groupe ABC qui le fait. Il cherche à étudier la bonne entreprise au bon endroit. Les communes, après ce travail, ont préavisé positivement au projet déposé (qui a été diminué de moitié par rapport à la première demande), à trois conditions:

- la mise en zone "3 heures" sur l'avenue des Baumettes, pour éviter le parage des pendulaires sur la rue des Baumettes,

- l'existence d'un concept de mobilité en entreprise. L'UBS a un concept qui permet à ses employés d'arriver en transport public, et d'aller les chercher à la gare de Renens,
- un cheminement piétons de qualité avec des rampes en direction de la route de Cossonay, qui est mis à l'enquête en même temps.

Le parking se situera à l'arrière du bâtiment, il n'est donc pas sur le terrain du tennis. Par contre, l'accès se fera par le biais du tennis, mais ne met pas en péril les courts, au contraire.

Si ce projet se concrétise, ce sera l'occasion de réfléchir (mais ce sera l'objet d'un préavis) à redimensionner le périmètre de l'emprise du Tennis club. Qu'il garde des courts et ses espaces, et que le reste revienne éventuellement à la commune, pour concrétiser un autre projet de parc ou d'espace différent.

Le projet actuellement à l'enquête est pour répondre à de nouvelles demandes de places de travail, et on reste encore relativement raisonnable, puisque sur le site de l'UBS, avec ce nouveau projet, il y a une place de parc pour trois employés.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) remercie Mme Maystre pour sa réponse. Ce qui est compliqué dans ce secteur, ce sont les numéros de parcelles. Il rappelle de quoi il s'agit quand on parle du "court n°8": on avait réservé un espace sur le côté pour fabriquer un court en dur, qui ne s'est jamais fait et il semble qu'il ne se fera jamais; il y a 4 courts extérieurs et 3 courts intérieurs au tennis-club, il semble que cela soit suffisant. Il craignait qu'on utilise les parcelles publiques, et notamment cet espace qui est actuellement vert. Il est surpris que pour ne pas favoriser le parcage sur une avenue, il faille prendre du terrain pour faire des parkings. Pour le moment, il se contente de cette réponse.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): **Interpellation « Contexte Silo - Signalement et parking »**: "Le Contexte Silo est l'un des lieux de la culture renanaise, d'ailleurs recensé comme tel dans le rapport de politique culturelle qui nous a été présenté il y quelques mois. Y sont proposées des représentations théâtrales, des animations musicales et d'autres manifestations culturelles, comme des expositions.

Par exemple en ce moment, il s'y monte la tragédie de Racine « Britannicus », mise en scène par François Landolt, que le public pourra voir du 26 mai au 8 juin prochain (voir les flyers distribués sur vos tables).

Deux difficultés très concrètes se posent pour ce lieu culturel. D'abord, si le silo est visible de très loin, l'entrée du Contexte Silo par contre ne l'est pas. Elle n'est pas signalée le long de l'avenue du Silo et le public a de la peine à la trouver. Ensuite, le parking d'Obi ferme peu après la fermeture du centre commercial et ce, pour toute la nuit. Il n'est donc pas disponible pour le public du Contexte Silo.

Cela m'amène à poser les questions suivantes :

1. Quelles relations la commune entretient-elle avec le Contexte Silo ? Comment la commune soutient-elle le Contexte Silo ?
2. Les spectacles payants donnés dans le Contexte Silo sont-ils soumis à la taxe sur les divertissements ?
3. La commune ne pourrait-elle pas prendre contacts entre le propriétaire du Silo et celui du parking pour qu'une meilleure signalétique soit mise en place et que

Mme Myriam Romano, Municipale répondra la prochaine fois.

19. Propositions individuelles et divers.

M. Daniel Rohrbach (PSR) a trois objets:

- Il transmet le souci de certains habitants concernant la place de parc "handicapés" qui se trouve sur le nouveau parking de la Savonnerie. Elle se trouve à l'intérieur du virage qui sort du parking et il faut savoir s'il n'y a pas là un danger. Il espère une réponse de la part de la Municipalité.
- Les WC publics pendant les marchés: La commune a une roulotte parfois utilisée sur le terrain du Censuy. Ne serait-il pas possible de la mettre aussi à disposition pendant les samedis du marché?
- Il communique que M. Gian Luca Ferrini est le nouveau président du PSR (parti socialiste de Renens).

Mme Marianne Huguenin, Syndique, au nom de la commission multiservices qui s'occupe du chantier de la place du marché, prend note de ces deux remarques et répondra à la prochaine séance.

Mme Line Rouyet (PSR) présente les activités qui auront lieu à Renens lors de la Journée mondiale des réfugiés, le samedi 20 juin, à la Maison du Peuple dès 10 heures.

M. Olivier Barraud (PSR) rappelle que le 14 juin 2006, il déposait un postulat concernant les plans de mobilité d'entreprise et le plan de mobilité pour la commune. On fête bientôt les trois ans de ce postulat sans réponse. Il constate que des choses ont été faites et s'en réjouit, mais il aimerait savoir ce qu'il en est du reste de la réponse de son postulat de 2006. Il demande si on pouvait avoir l'état des postulats, motions, éléments en suspens pour la prochaine séance du Conseil communal.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: le travail sur la mobilité d'entreprise avance. Les réponses aux objets en suspens vont venir normalement en juin. Après discussion avec la commission de gestion, il a été décidé de regrouper et de se contenter parfois d'intentions.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) annonce que lors de la prochaine séance, il va intervenir sur le CIGM, à l'occasion de la présentation du rapport de gestion 2008 et des comptes 2008:

"J'interviendrai dans ce débat concernant le subside alloué au Centre Intercommunal de Glace de Malley qui reçoit une importante subvention de la part de la commune. Cette subvention budgétée à Fr. 350'000.-- (page 49 des comptes) a été portée à 398'000.-- francs en raison de "frais de fonctionnement plus élevés que prévu" (selon la note à la page 95 des commentaires).

Seule une dizaine de lignes figurent dans le rapport de gestion, notamment sur la polyvalence du lieu (page 83 du rapport). A la page suivante, une brève comptabilité présente la répartition du déficit entre Lausanne - Prilly - Renens et les communes partenaires.

J'interviendrai également au nom de l'égalité des sexes : Le Mouvement Junior de Hockey ne compte pas de filles parmi les 400 et quelques enfants qui pratiquent le hockey. Je sais de source sûre que lorsque des filles osent se présenter à Malley, on les décourage. Cette situation n'est pas normale. Je demanderai une intervention directe auprès du CIGM pour que le mouvement junior ouvre, dès la rentrée, une structure "fille" de hockey sur glace, comme on le fait si bien en suisse alémanique et au Tessin.

Ce lieu est consacré exclusivement au sport et aux loisirs. Tout doit être entrepris pour augmenter la qualité de l'accueil et la diversité de l'offre afin de réduire ce gros déficit. On ne doit pas compter uniquement sur le LHC pour attirer du monde à la patinoire et organiser l'ambiance."

M. Pascal Golay (RCDR) signale le repas de soutien pour la fanfare "La Clé d'argent", en vue d'organiser en 2010 le Giron des musiques de la Côte est, le lendemain de la FESTIMXX.

Mme Myriam Romano, Municipale, donne quelques informations sur les animations qu'organise la Ville: Le Festival de Théâtre en Herbe, 24^{ème} édition, avec 15 spectacles et 200 jeunes, les 5 et 6 juin. FESTIMXX les 12 et 13 juin. Le programme Transit, les interventions artistiques au centre de Renens.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23 h 00.

Il donne rendez-vous au **jeudi 25 juin 2009 à 19 heures.**

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller

Changements dans la liste des conseillers communaux:

Enlever Mmes Anne Hohenweg et Katia Da Silva, et les remplacer par:

Mme Victoria Ravaioli, Av. du 1^{er} Mai 9, 1020 Renens
tél prof 021 635 12 00, Natel 078 716 51 62, victoria.ravaioli@hotmail.com

Nouvelle adresse internet de M. Gian Luca Ferrini: gl.ferrini@tvtnmail.ch

Nouvelle adresse internet de M. Rémy Petitpierre: remy.petitpierre@tvtnmail.ch

Nouvelle adresse de M. Eric Aeschlimann: rue du Lac 40